AVIS d'INTERPRETATION N°76
de la CONVENTION COLLECTIVE
de l'ENSEIGNEMENT PRIVE INDEPENDANT (IDCC 2691)
par la COMMISSION PARITAIRE d'INTERPRETATION
et de CONCILIATION (CPNIC)
du 7 décembre 2018

Étaient présents :

Collège Employeurs :
P ROUX, B ETEVE, V POIREL

Collège Salariés :
FEP CFDT : D LEON, S BERNARD ;
SNEPL-CFTC : H DESCLEE, P BURNEL ;
SNPEFP-CGT : C GILABERT ;
SYNEP CFE-CGC : E CIMA.

Comme suite, à la signature le 28 novembre 2018 de l'avenant 44 portant sur la modification du champ de la convention collective et à la saisine par la CPNN, les organisations représentatives de la CPNIC décident que le point e) de l'article 1.1.1.3 du la CCN EPI précisant que :

« *Sont exclus du champ d'application* :
« *les écoles ou instituts d'enseignement supérieur et de recherche privés relevant d'une convention collective nationale à la date d'extension de la présente convention ainsi que les établissements annexes d'enseignement supérieur qui leur sont rattachés* »,

doit s'entendre non pas à la date initiale d'application de la Convention collective EPI (anciennement EPHC) étendue, soit le 1er septembre 2008, mais à la date d'extension de l'avenant n°44 portant modification du champ d'application de la Convention collective EPI.

Le présent avis est déposé, conformément aux dispositions légales, auprès de la Direction Générale du Travail.
Il est applicable à compter de la date de publication et jusqu'à abrogation ou modification de point e) de l'article 1.1.1.3 de la CCN EPI.

Fait à Paris, le 7 décembre 2018
En 7 exemplaires

ORGANISATION D'EMPLOYEURS	ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DES SALARIES
La F.N.E.P. (Fédération nationale de l'enseignement privé) représentée par son président, Patrick Rem	Le S.N.E.P.L.-C.F.T.C. (Syndicat national de l'enseignement privé laïque-CFTC) représenté par Hélène Desclée
	Le S.N.P.E.F.P.- C.G.T. (Syndicat national des personnels de l'enseignement et de la formation privés - CGT) représenté par Catherine GILABERT
	La F.E.P. - C.F.D.T. (Fédération de la formation et l'enseignement privés - CFDT) représentée par Diego LEÓN
	Le SYNEP / CFE-CGC (Syndicat national de l'enseignement privé - CFE-CGC) représenté par E. CIDA